

3
ans

C'est le nouveau délai de validité de votre ordonnance pour renouveler vos lunettes chez l'opticien entre deux consultations chez votre ophtalmologiste, si vous êtes âgés de 16 ans ou plus.



Gare aux illusions d'optique

> **LES LUNETTES** aident à voir mieux de près ou de loin ; elles ne suffisent pas pour voir plus longtemps. Ne confondez pas renouvellement de lunettes et prévention des maladies de la vue.

> **UN CONTRÔLE DE LA VUE N'EST PAS UN EXAMEN DES YEUX.** Une bonne acuité visuelle n'empêche pas de développer sans s'en apercevoir une maladie de la vue.

> **UN MAGASIN D'OPTIQUE N'EST PAS UN CABINET DE CONSULTATION.** Tout dépistage ou examen des yeux doit se passer dans un cadre médical.

Opticien
à chacun
son métier
Ophtalmo

3
ans

C'est un délai parfois trop long pour dépister à temps une maladie de la vue.



Ne perdez pas de vue la santé de votre vue

- Plus d'1 Français sur 3 présente des troubles de la vue
- 1 million de Français ont un glaucome et ne le savent pas
- La DMLA touche 15% des Français après 65 ans

Le médecin de vos yeux
c'est votre **ophtalmologiste**

